

Séance du 13 février 2020

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 56                | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
001-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Alain LEBOUIC (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (*pouvoir de Michel FILLOQUE*) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (*pouvoir d'Yves PETIT*) - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (suppléant) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés: François-Marie LEGER - Rémi LECONTE (*pouvoir à Alain LEBOUIC*) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOQUE (*pouvoir à François BOUTEILLER*) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (*pouvoir à Marie France BEAUDOUIN*) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

Absents: Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020**

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la Communauté de Communes ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil communautaire peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

**Budget principal :**

Limite de crédits disponibles :  $2\,417\,449 \times 25\% = 604\,362 \text{ €}$

| Chapitre  | Ouverture de crédit<br>à inscrire au BP 2020 |
|---|--|
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées<br>- 2041581 - Autres groupements (SMITVAD) | 66 750 €                                     |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :   |  |
| - 21318 - Autres bâtiments publics  | 200 000 €                                    |
| - 2152 - Signalétique   | 7 500 €                                      |
| - 21578 - Autres matériel et outillage de voirie  | 5 000 €                                      |
| - 2183 - Matériel informatique  | 9 790 €                                      |
| - 2184 - Mobilier   | 2 437 €                                      |
| - 2188 - Autres immo corporelles  | 4 950 €                                      |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours :  |  |
| - 2312 - Agencement de terrains   | 30 000 €                                     |
| <b>TOTAL =</b>  | <b>326 427 €</b>                             |

## Budget Ordures Ménagères :

Limite de crédits disponibles : 257 026 € x 25% = 64 256 €

| Chapitre                                    | Limite de crédits disponibles | Ouverture de crédit à inscrire au BP 2020 |
|---|-------------------------------|---|
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : |                               |   |
| - 2135 - Installations générales            | 6 438 € (25 755 € x 25%)      | 6 438 €                                   |
| - 2155 - Outillage industriel               | 16 567 € (66 271 € x 25%)     | 16 567 €                                  |
| - 2181 - Autres immo corporelles            | 10 000 € (40 000 € x 25%)     | €   |
| - 2182 - Matériel de transport              | 23 750 € (95 000 € x 25%)     | €   |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours :      |                               |   |
| - 2313 - constructions                      | 7 500 € (30 000 € x 25%)      | €   |
| <b>TOTAL =</b>                              |                               | <b>23 005 €</b>                           |

## Budget Développement Economique :

Limite de crédits disponibles : 250 483 € x 25% = 62 620 €

| Chapitre                                       | Limite de crédits disponibles | Ouverture de crédit à inscrire au BP 2020 |
|--|-------------------------------|---|
| Chapitre 20 - Subventions d'équipement versées |                               |   |
| - 2031 - Frais d'études                        | 2 325 € (9 300 € x 25%)       | 2 325 €                                   |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :    |                               |   |
| - 2135 - Installations générales               | 5 175 € (20 700 € x 25%)      | 5 175 €                                   |
| - 21571 - Matériels roulants                   | 5 000 € (20 000 € x 25%)      | 5 000 €                                   |
| - 2158 - Autres installations, matériel...     | 2 321 € (9 284 € x 25%)       | 2 321 €                                   |
| <b>TOTAL =</b>                                 |                               | <b>14 821 €</b>                           |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 18/02/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 13 février 2020

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 56          | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
002-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (*pouvoir de Rémi LÉCONTE*) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (*pouvoir de Michel FILLOQUE*) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (*pouvoir d'Yves PETIT*) - Olivier LÉCONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (*suppléant*) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE (*pouvoir à Alain LÉBOUC*) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOQUE (*pouvoir à François BOUTEILLER*) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (*pouvoir à Marie France BEAUDOUIN*) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

Absents : Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DU MULTI-ACCUEIL « LA CA'LINETTE »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R-1617-1 à 18,

Vu la délibération n° 36-2009 du 06 octobre 2009 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales perçues dans le cadre de l'accueil permanent et occasionnel des enfants,

Considérant que cette régie de recettes n'est plus utilisée à ce jour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales perçues dans le cadre de l'accueil permanent et occasionnel des enfants à compter du 13 février 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC02-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 18/02/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 13 février 2020

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 56          | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
003-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUIC (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (*pouvoir de Michel FILLOQUE*) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (*pouvoir d'Yves PETIT*) - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (*suppléant*) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : François-Marie LEGER - Rémi LECONTE (*pouvoir à Alain LEBOUIC*) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOQUE (*pouvoir à François BOUTEILLER*) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (*pouvoir à Marie France BEAUDOUIN*) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

Absents : Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC19-2018 en date du 26 septembre 2018 fixant la durée d'amortissement des biens sur le budget principal et les budgets annexes,

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De fixer à quinze ans (15) la durée d'amortissement des subventions d'équipement sur le budget principal et les budgets annexes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC03-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020  
Affichage : 18/02/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 13 février 2020

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 56          | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
004-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LÉBOUC (pouvoir de Rémi LÉCONTE) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (pouvoir de Michel FILLOQUE) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - Olivier LÉCONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (suppléant) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE (pouvoir à Alain LÉBOUC) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOQUE (pouvoir à François BOUTEILLER) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (pouvoir à Marie France BEAUDOUIN) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

Absents : Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZA DU BOIS DE L'ARC NORD -PHARMA EQUIPMENT/SCI DREUX**

Considérant la demande de Monsieur Antoine CAILLARD, gérant de la société PHARMAEQUIPMENT, d'acquérir un terrain d'environ 8 399 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 8 399 m<sup>2</sup> situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 125 000 € ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC04-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 18/02/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 13 février 2020

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 56          | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
005-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUIC (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (*pouvoir de Michel FILLOQUE*) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (*pouvoir d'Yves PETIT*) - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (*suppléant*) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : François-Marie LEGER - Rémi LECONTE (*pouvoir à Alain LEBOUIC*) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOQUE (*pouvoir à François BOUTEILLER*) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (*pouvoir à Marie France BEAUDOUIN*) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

Absents : Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZA DU BOIS DE L'ARC NORD - MPI (Maintenance Portes Industrielles)**

Considérant la demande de Madame Audrey ROUSSIGNOL et de Monsieur Gaël LANGLOIS, gérants de la société MPI, d'acquérir un terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup> situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m<sup>2</sup> ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC05-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 18/02/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 13 février 2020

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 56          | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
006-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBouc (pouvoir de Rémi LECONTE) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (pouvoir de Michel FILLOQUE) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (suppléant) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : François-Marie LEGER - Rémi LECONTE (pouvoir à Alain LEBouc) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOQUE (pouvoir à François BOUTEILLER) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (pouvoir à Marie France BEAUDOUIN) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

Absents : Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZA DU BOIS DE L'ARC NORD - ASPHALTE 76**

Considérant la demande de Monsieur Laurent SANNIER, gérant de la société ASPHALTE76, d'acquérir un terrain d'environ 4 400 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 4 400 m<sup>2</sup> situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 50 000 € ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 18/02/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 13 février 2020

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 56          | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
007-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC (pouvoir de Rémi LÉCONTE) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (pouvoir de Michel FILLOQUE) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - Olivier LÉCONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOÏ - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (suppléant) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

**Excusés :** François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE (pouvoir à Alain LÉBOUC) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOQUE (pouvoir à François BOUTEILLER) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (pouvoir à Marie France BEAUDOUIN) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

**Absents :** Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT, SAINT-VALERY ET VEULETTES**

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5212-1, L5711-1 et suivants ;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, portant sur l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et son transfert partiel au syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes ;

Considérant le projet de modification des statuts du syndicat des bassins versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes, approuvé par délibération du comité syndical le 16 décembre 2019 et réceptionné le 20 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De confirmer que le transfert partiel de la compétence GEMAPI au syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes s'entend « hors défense contre la mer » et pour les seules parties de son territoire s'étendant sur les bassins versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes ;

D'approuver les modifications statutaires et le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes ;

- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC07-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 18/02/2020

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES



Séance du 13 février 2020

Nombre de membres

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 56          | 43       | 46      |

Date de convocation  
29 janvier 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération  
008-2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Alain LEBOUIC (*pouvoir de Rémi LECONTE*) - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Jean Michel DELAMARE - Denise LEVILAIN (suppléante) - François BOUTEILLER (*pouvoir de Michel FILLOQUE*) - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Alain CORNU - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (*pouvoir d'Yves PETIT*) - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE (*suppléant*) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARES - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : François-Marie LEGER - Rémi LECONTE (*pouvoir à Alain LEBOUIC*) - René SAGNOT - Erick MALANDRIN - Michel FILLOCQUE (*pouvoir à François BOUTEILLER*) - Jean Pierre DORE - Yves PETIT (*pouvoir à Marie France BEAUDOUIN*) - Emmanuel SAUNIER - Philippe FERCOQ.

Absents : Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : AVIS DE LA COMCOM PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE SUR LE PROJET D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE D'AMFREVILLE-LES-CHAMPS**

*Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 ;*

*Vu la délibération n° 57-2017 du 15 juin 2017 concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire ;*

*Considérant le dossier d'enquête publique, ouverte du 3 février au 6 mars 2020, portant sur la demande d'autorisation environnementale unique pour un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Amfreville-les-Champs ;*

Depuis décembre 2016, un projet d'implantation de parc éolien sur la commune d'Amfreville-les-Champs est mené par le groupe Valeco, filiale de l'entreprise allemande EnBW, en concertation avec le conseil municipal.

Ce projet de parc éolien comprend trois aérogénérateurs d'une puissance nominale individuelle comprise entre 2 et 2,35 MW pour une hauteur totale en bout de pale de 136,5 m au maximum selon le modèle d'éolienne retenu.

Ce parc entre dans la catégorie des installations classées pour la protection de l'environnement.

Compte tenu de la hauteur des mâts et de la nature des activités exercées, ce parc fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale qui devra être délivrée par le Préfet de la Seine-Maritime.

\*\*\*\*\*

En juin 2019, dans le cadre de la procédure de concertation préalable du public, la Communauté de communes a porté à la connaissance de la commune d'Amfreville-les-Champs et du groupe VALECO la délibération N° 57-2017 du 15 juin 2017 concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire :

*Vu les statuts de la Communauté de communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'article L229-26 du Code de l'Environnement ;*

*Vu le Décret N°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET ;*

*Vu la délibération de la Communauté de communes en date du 13 avril 2017 pour l'élaboration du PCAET à l'échelle du Pays Plateau de Caux Maritime.*

*Considérant que les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018 ;*

*Considérant que la compétence pour l'élaboration et l'adoption du PCAET a été transférée au Pôle d'Equilibre Territorial du Pays Plateau de Caux Maritime ;*

*Considérant que le diagnostic du PCAET comprendra un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité, dont l'éolien terrestre ;*

*Considérant que les objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET porteront notamment sur la production et la consommation des énergies renouvelables.*

*Considérant par ailleurs la démarche engagée par le Département de Seine-Maritime pour l'inscription des clos-masures du Pays de Caux sur la liste indicative française, préalable nécessaire à l'engagement d'une procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et que la création d'un nouveau parc pourrait être un frein à cette démarche.*

*Considérant enfin que la Charte éolienne de la Communauté de communes Plateau de Caux - Fleur de lin préconise de ne pas implanter plus d'un parc sur son territoire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 44 voix POUR et 1 voix CONTRE, DECIDE*

*A l'exception du projet d'extension du parc éolien d'Harcenville, et dans l'attente de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Plateau de Caux maritime et du rapport d'inventaire des clos-masures dressé par le Département, de surseoir à tout projet de création de parc éolien.*

*A ce jour, ces deux documents sont toujours en phase d'élaboration :*

- Définition de la stratégie pour le PCAET du Pays Plateau de Caux Maritime ;*
- Restitution de l'inventaire des clos-masures prévue pour fin mars 2020.*

\*\*\*\*\*

*Localement, ce projet industriel suscite de légitimes inquiétudes :*

- Nuisances sonores et visuelles (proximité des habitations dont la plus proche est située sur la commune d'Yvecrique, à 530 m de l'éolienne E1) ;*
- Impact sur les paysages et l'environnement (des espaces naturels protégés sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée : ZNIEFF de type I « Les bois d'Etalleville et de Berville », ZNIEFF de type II « La vallée de la Durdent ») ;*
- Frein au développement de l'économie locale, notamment touristique ;*
- Préjudice pour les habitants sur les valeurs foncières et les valeurs immobilières.*

\*\*\*\*\*

*Plus généralement, lors de la signature du Contrat de Transition écologique de la Communauté d'Agglomération de Pau le 14 janvier dernier, le Président de la République Emmanuel Macron a exprimé son scepticisme sur le développement de l'éolien terrestre en France.*

*Le chef de l'Etat considère en effet que la capacité à développer massivement de l'éolien est réduite, qu'on pourra le faire là où il y du consensus mais que le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. On ne peut pas l'imposer d'en haut.*

Vu les points exposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 40 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, DECIDE :

- D'affirmer son opposition au projet de parc éolien sur la commune d'Amfreville-les-Champs ;
- De demander la prise en compte de ces éléments par les services de l'Etat ;
- De charger Monsieur le Président de notifier cette délibération au Préfet de la Seine-Maritime et au commissaire enquêteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200213-CC08-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 18/02/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17 février 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES